



## GAGNANTES ET GAGNANTS DES ÉCOUTEURS



Voici le nom des personnes qui ont gagné les écouteurs.

Un tirage au sort a été fait parmi les personnes qui ont rempli les questionnaires d'appréciation des ateliers et conférences.

- **Leila Brahimi**, école St-Paul-de-la-Croix
- **Marie-Pier Lanoue**, école Madeleine-de-Verchères
- **Sihem Chelih**, suppléant à la FP
- **Elaine Caouette**, école Hélène-Boullé
- **Katianne Beaudry**, école Guillaume-Couture
- **Julie-Anne Trottier-Després**, école St-Noël-Chabanel - Découvreurs

## GAGNANTES DES LOGICIELS ANTIDOTE

Voici le nom des personnes qui ont gagné les exemplaires du logiciel Antidote.

- **Katia Doré**, école Lucien-Pagé
- **Annie Labrie**, école Gilles-Vigneault
- **Lydia Ouadallah**, école St-François-Solano
- **Paule Manhès**, école Le Plateau



# L'ÉDUCATION, UNE RICHESSE À PROTÉGER

Le thème que nous avons choisi pour le colloque de 2026 était clair, fort, sans détour. Ce n'était pas un slogan. C'était un constat et un appel.

Les participantes et participants à la conférence d'ouverture ont rappelé les signes préoccupants observés partout dans le monde : sous-financement chronique, pénurie de personnel, surcharge de travail, remise en question de l'expertise enseignante, tentatives de marchandisation. Comment avons-nous pu collectivement accepter que l'éducation, pilier de la démocratie, devienne une variable budgétaire parmi d'autres ?

Je salue chaleureusement le travail d'Isabelle Craig, qui a animé avec brio cette conférence d'ouverture. Le défi était de taille : faire dialoguer quatre personnes issues d'univers différents autour des richesses, mais aussi des fragilités de notre système d'éducation.

**Pour le bénéfice de celles et ceux qui n'ont pu participer à la cérémonie de clôture, permettez-moi de publier un extrait du discours que j'ai prononcé, en guise de conclusion.**

*Dites-moi... avez-vous été, comme moi, un peu ébranlé-e-s par les propos des participantes et participants à la conférence d'ouverture ?*

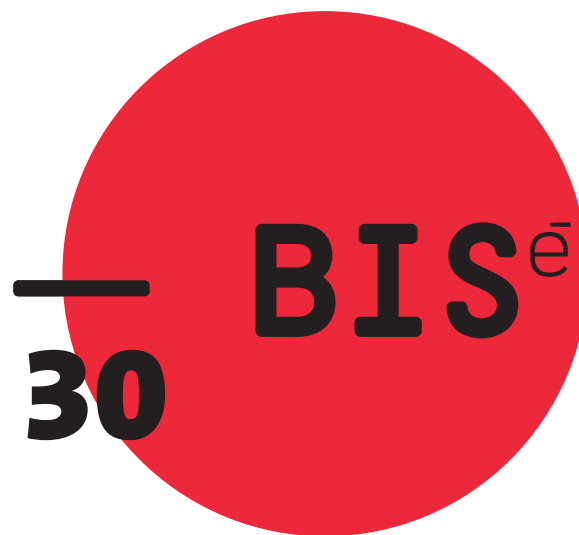
*Ébranlé-e-s de constater à quel point les systèmes d'éducation peuvent être fragiles, parfois même chancelants.*

*Ébranlé-e-s de voir s'effriter, tranquillement, l'espoir immense qu'avait suscité le rapport Parent — cet élan collectif qui avait ouvert les portes de l'éducation à des milliers de jeunes, pendant des décennies.*

*Aujourd'hui, force est de constater que nous assistons à une forme de recul. Nous le voyons tous : les familles naviguent désormais dans un système à plusieurs vitesses, où l'égalité des chances n'est plus une promesse tenue, mais un principe menacé.*

*Et sur un point, les participant-e-s à la conférence d'ouverture étaient unanimes : le statu quo est inacceptable.*

*Depuis trop longtemps, les gouvernements bricolent. Ils ajoutent des mesures à la pièce, colmatent les brèches, multiplient les règlements... sans jamais s'attaquer aux causes profondes. Ce n'est pas ainsi que l'on redonne confiance aux familles. Ce n'est pas ainsi que l'on remet l'école publique sur la voie qu'elle mérite. Les défis sont immenses. Nous le savons.*



*Mais permettons-nous de rêver. Rêver d'un système d'éducation qui garantit réellement l'égalité des chances. Un système qui accueille tous les enfants, peu importe leur origine, leur réalité, leur milieu. Un système qui n'est pas élitiste, mais profondément démocratique.*

*Oui, rêvons. Mais ne soyons pas naïves, naïfs.*

*Un rêve ne devient réalité que si on se donne les moyens de le porter. Et pour ça, il faut revendiquer. Il faut se lever. Il faut mettre de la pression.*

*Nous avons fait un pas important en 2023. Nous avons obtenu des gains, mais peut-être pas à la hauteur de nos efforts, c'est vrai. Nous en avons longuement discuté au colloque en 2024, avec une volonté claire : ne pas rester tourné-e-s vers le passé, mais regarder vers l'avant.*

*Et malgré tout — malgré les critiques, malgré les tentatives de nous discrediter, malgré les discours gouvernementaux qui nous accusaient d'être responsables des pertes d'apprentissage — nous avons conservé quelque chose de fondamental : l'appui de la population.*

*Et cet appui est immense.*

*Des parents, des pédagogues, des membres de la communauté se sont levé-e-s. Ils se sont organisé-e-s. Ils ont compris que l'éducation n'est pas un service parmi d'autres : c'est le socle de notre démocratie.*

*Vous vous souvenez des propos de notre conférencière américaine... C'est inquiétant de constater qu'on fait face à un système qui dérive. Cette peur est légitime.*

*Mais si nous la transformions en énergie ? Si nous choisissons d'en faire une force ?*

Suite en page 4.

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES ENSEIGNANT·E·S À STATUT PRÉCAIRE — INSCRIT·E·S OU NON SUR LA LISTE DE PRIORITÉ

FGJ

L'Alliance procédera au début de la semaine prochaine à l'envoi d'une infolettre afin d'informer les enseignant·e·s à statut précaire de la formation générale des jeunes (FGJ) de leur inscription ou non à la liste de priorité, dans le cadre de l'opération de vérification de la mise à jour de la liste de priorité. La liste de priorité provisoire sera déposée sur SAI le 15 avril prochain, mais deviendra officielle le 1<sup>er</sup> juin 2026. Elle sera donc en vigueur pour le choix des affectations de l'année scolaire 2026-2027.

L'infolettre vous indiquera soit que :

- 1) votre nom apparaît déjà sur la liste (celles et ceux qui étaient déjà inscrit·e·s sur la liste en 2025-2026) ;
- 2) vous êtes nouvellement inscrit·e (celles et ceux dont le nom s'ajoutera officiellement à la liste le 1<sup>er</sup> juin 2026) ;
- 3) votre nom n'apparaît pas sur la liste de priorité.

Si votre nom n'apparaît pas sur cette liste de priorité provisoire et que vous croyez qu'il devrait y être inscrit, vous pourrez contester votre non-inscription à la liste selon les modalités exposées dans l'infolettre que vous recevrez. Deux motifs de contestation principaux sont possibles, soit en raison du nombre de jours atteints, soit en raison d'une évaluation qui n'est pas positive (une évaluation positive exige d'avoir obtenu une note globale de 75 % et plus et une note de 80 % et plus en gestion de classe).

**N.B.** Dans certains cas, ces deux motifs peuvent être présents.

Toute personne qui n'aurait pas reçu cette infolettre pourra joindre madame Soizic Bougeard, à l'adresse [travail@alliancesprofs.qc.ca](mailto:travail@alliancesprofs.qc.ca), afin qu'elle puisse la faire parvenir.

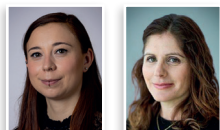
### INVITATION À UNE RENCONTRE D'INFORMATION VIRTUELLE

- **Pour les personnes non inscrites sur la liste** : rencontre qui porte sur les conditions d'accès à la liste de priorité et l'octroi des affectations via les bassins.  
**Judi 23 avril, de 17 h à 19 h 30 sur la plateforme numérique Zoom.** Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet, dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir.
- **Pour les personnes nouvellement inscrites sur la liste** : rencontre qui porte sur le fonctionnement de la liste de priorité et l'octroi des affectations.  
**Mercredi 29 avril, de 17 h à 19 h sur la plateforme numérique Zoom.** Vous devez vous inscrire, via le lien prévu à cet effet, dans l'infolettre que nous vous ferons parvenir.

Puisque chacune de ces rencontres est d'une durée d'environ deux heures, vous comprendrez qu'il nous est impossible de transmettre individuellement par téléphone ou par courriel l'ensemble des informations qui y seront abordées. Il est donc important d'y participer. Nous pourrions cependant répondre par téléphone à certaines questions si elles sont précises.

Dans le cas des personnes non inscrites à la liste de priorité, **aucun dossier ne sera étudié par téléphone ou via une demande par courriel.** Elles devront remplir le formulaire de contestation (qui sera disponible sur le site de l'Alliance dans les prochains jours) **au plus tard à 16 h le jeudi 30 avril 2026.** À défaut de respecter ce délai, votre contestation ne sera pas recevable, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas prise en compte.

Tant l'Alliance que le Centre de services scolaire de Montréal imposent des délais précis pour déposer les contestations, et ce, afin d'être équitable et de ne pas léser toutes et tous les autres collègues concerné·e·s. Nous en appelons donc à votre diligence.



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**  
**Leslie Lemberger, conseillère**

## SIGNALISATION EN CLASSE D'ACCUEIL ET EN SOUTIEN LINGUISTIQUE

L'Alliance souhaite vous informer que l'opération de révision de classement des élèves en classe d'accueil se fera entre le 27 avril et le 15 mai. C'est à ce moment de l'année que les enseignant·e·s de l'accueil peuvent confirmer ou modifier leurs recommandations de classement pour l'an prochain. Bien que la décision de classement revienne à la direction, elle doit reposer principalement sur le dossier étayé et sur le jugement professionnel des enseignant·e·s.

Vous devez donc confirmer ou modifier vos recommandations de classement afin d'éviter que l'an prochain des enfants ayant encore besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) se retrouvent en classe ordinaire. Rappelons que le Régime pédagogique prévoit que les élèves ont le droit de recevoir les services particuliers que sont les SASAF.

L'Alliance vous rappelle que :

- les titulaires en classe d'accueil au préscolaire, au primaire et au secondaire peuvent réviser leur recommandation de classement des élèves, afin qu'elles ou ils continuent en classe d'accueil ou soient intégré·e·s en classe ordinaire ;
- les profs de soutien linguistique, en collaboration avec la ou le titulaire en classe ordinaire, peuvent recommander le classement des élèves en soutien linguistique en classe ordinaire pour une 2<sup>e</sup> année consécutive, ou encore proposer son orientation vers une classe d'accueil.

Ce qui doit guider le personnel enseignant, c'est le besoin de l'élève.

Si vous faites face à des difficultés dans votre confirmation de signalisation, veuillez communiquer avec les soussignées.

● **Sue Bradley, vice-présidente**  
**Isabelle Staniulis, conseillère**



# ANNEXE LV

L'Alliance tient à rappeler que les enseignant·e·s spécialistes du primaire et du préscolaire ont droit à des sommes dûment négociées. Plus précisément, les sommes de l'annexe LV doivent soutenir les profs d'anglais, d'arts plastiques, de musique, d'arts dramatiques, de danse et d'éducation physique.

Les directives entourant l'utilisation des sommes liées à l'annexe LV de l'*Entente nationale* semblent parfois varier d'un établissement à un autre. Ce que vous devez savoir, c'est que cette annexe vise à **soutenir les spécialistes dans leur travail**. Bien qu'il en existe d'autres, deux options d'utilisation sont spécifiquement suggérées dans l'*Entente nationale* :

- 1) l'ajout de personnel en soutien aux élèves et à l'enseignante spécialiste, notamment en lien avec la mise en application des mesures adaptatives ;
- 2) l'achat de matériel ou du temps de libération, notamment pour la préparation de matériel (au choix des profs concerné·e·s).

Ces deux options méritent qu'on s'y attarde.

Si l'ajout de personnel est privilégié (habituellement des technicien·ne·s en éducation

spécialisée — TES), il est impératif que les journées de service ajoutées contribuent à soutenir spécifiquement les enseignant·e·s concerné·e·s par l'annexe, soit les spécialistes. Pour ce faire, la personne dont une ou deux journées de travail seront financées par l'annexe devra avoir pour mandat de soutenir explicitement les spécialistes au prorata des journées financées. Pour s'assurer du respect de cette annexe, les comités-écoles pour les élèves handicapé·e·s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) doivent être mis à contribution. Ce sont eux qui émettent des recommandations qui vont dans le sens de l'annexe LV, après consultation.

Si l'option privilégiée est sur le plan de la libération ou de l'achat de matériel, aucune contrainte n'est spécifiquement prévue à l'*Entente nationale*. C'est donc dire que la direction ne devrait pas empêcher le choix du type de matériel demandé à un prix limite ou même à du matériel périssable, par exemple. Trop souvent, des milieux nous contactent pour ce genre de situation qui témoignent de contraintes non prévues à l'annexe. Il en va de même pour les

libérations qui ont tendance, selon ce qu'on nous rapporte, à être limitées au maximum. Les seules exigences sont essentiellement la somme disponible dans l'enveloppe et le fait que les demandes soient raisonnables et bien justifiées dans le cadre des fonctions exercées.

Dans le contexte où certaines écoles perdent des budgets notamment à la suite de la révision des indices de milieu socioéconomique, plusieurs directions semblent vouloir utiliser l'annexe LV pour pallier les pertes budgétaires. Le budget de cette annexe ne devrait en aucun temps servir à des coupes budgétaires, quelles qu'elles soient. Il est réservé au soutien des enseignant·e·s spécialistes, comme expliqué précédemment.

Quelle que soit votre problématique, nous vous invitons à nous communiquer toute situation irrégulière en lien avec l'utilisation de l'annexe LV.

● **Sue Bradley, vice-présidente**  
**Sébastien Bergeron, conseiller**



## RAPPEL — FORMATION SYNDICALE OUTILLER SYNDICALEMENT LES ENSEIGNANT·E·S ORTHOPÉDAGOGUES

Cette séance de formation se tiendra **le jeudi 23 avril 2026 de 12 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place.

Afin de permettre la libération des participant·e·s, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 10 avril 2026** en remplissant ce [formulaire](#). Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

Pour de plus amples renseignements, contacter Melissa Hernandez par courriel : [formation@alliancesdesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancesdesprofs.qc.ca).



Nous avons bien hâte d'échanger avec vous lors de cette formation !

● **Amélie Piché Richard, vice-présidente**  
**Marie Contant, vice-présidente**

## RAPPEL — APPEL DE CANDIDATURES CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGOCIATION

L'Alliance sollicite deux personnes déléguées de la formation professionnelle pour pourvoir deux postes au sein de sa délégation au Conseil fédératif de négociation (CFN) pour l'année 2025-2026 : un poste de membre régulière ou régulier et un poste de membre substitut.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature doivent remplir ce [formulaire](#), en indiquant les raisons pour lesquelles elles souhaitent faire partie de cette délégation et la façon dont elles peuvent contribuer aux travaux. La date limite pour soumettre sa candidature est **le 10 avril 2026 à 15 h**.



Joignez-vous à nous !

● **Patrick Trottier, vice-président**

## L'ÉDUCATION, UNE RICHESSE À PROTÉGER (SUITE)

*Car changer les choses, ça prend du pouvoir. Et le pouvoir, ça vient du nombre. Ça vient de notre capacité à nous unir, à nous mobiliser, à créer de la solidarité dans chacun de nos établissements.*

*Ce que je vois aujourd'hui, en vous regardant, c'est précisément cette force. À voir votre présence, à entendre vos réactions, à sentir votre engagement... je n'ai aucun doute : nous sommes prêtes, nous sommes prêts pour la suite.*

*Les prochaines négociations arrivent à grands pas.*

*Il faut dès maintenant mettre la table. Et peut-être, oui, faudra-t-il oser autrement. S'inspirer d'ailleurs. Repenser nos façons de faire. Parce que dans les périodes les plus difficiles naissent souvent les plus grands changements.*

*Nous ne sommes pas seul-e-s.*

*Des groupes comme Debout pour l'école et École ensemble, des voix publiques influentes, des citoyennes et des citoyens engagé-e-s réclament aussi des transformations profondes.*

*L'histoire nous l'a montré : quand une société comprend qu'un changement est nécessaire pour le bien commun, elle est capable d'agir.*

*Pensons à la loi 101. Malgré les oppositions, elle a été adoptée parce que la population en a compris la nécessité. Parce qu'elle servait réellement le bien commun.*

*Aujourd'hui, cette notion de « bien commun », le gouvernement l'utilise... et l'utilise encore... et l'utilise ad nauseam. Pour justifier ses décisions. Pour faire passer des lois. Pour imposer des choix qui, trop souvent, ne servent pas réellement la population.*

*Le « bien commun » ne devrait pas être un slogan. Il exige de s'attaquer aux inégalités à la racine dans la communauté.*

*Ce ne devrait pas être un outil politique que l'on brandit au gré des circonstances. Le bien commun, le vrai, exige du courage. Il exige de faire des choix structurants.*

*Et s'il y a un domaine où cette notion doit cesser d'être un prétexte pour devenir une véritable priorité...*

*C'est bien l'éducation.*

*Parce que garantir un accès égalitaire à l'éducation, ce n'est pas une option. C'est un devoir collectif. C'est un choix de société. Mettre fin à un système à plusieurs vitesses.*

*Redonner à l'école publique toute sa place, toute sa force, toute sa dignité. Former des citoyennes et des citoyens éclairé-e-s. Protéger notre démocratie. Construire une société plus juste, plus riche, plus solidaire.*

*Avouez... ça donne de l'espoir.*

*Alors, ensemble, mobilisons-nous. Allons chercher cet appui populaire. Faisons grandir ce mouvement.*



*Parce que moi, j'y crois profondément.  
Et je sais que nous pouvons y arriver.*

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

## LE COLLOQUE EN IMAGES

**RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'ALLIANCE POUR VOIR TOUTES LES PHOTOS DU COLLOQUE.**

Photos : MADOC / Mario Jean

